

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BARKMERE TENUE LE 10 SEPTEMBRE 2016 À 10H00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE DE LA VILLE DE BARKMERE (QUÉBEC).



VILLE DE / TOWN OF

BARKMERE

Étaient présents :	Le maire	Luc Trépanier
	Les conseillers	Marc Fredette Chantal Raymond Stephen Lloyd
	Directeur général et secrétaire-trésorier	Steve Deschenes
Absences :	Les conseillers	Tim kalil Bruce MacNab Jake Chadwick

1. Résolution 2016-083 – Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, secondé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité par les membres présents:

1. Adoption de l'ordre du jour

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 13 août 2016

3. Affaires courantes

3.1 Annonces

3.2 Correspondances

3.3 APLÉ

3.4 Suivi de la dernière séance

3.5 Période de questions (30 minutes)

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la direction générale

4.2 Résolution – Financement temporaire pour le nouveau bâtiment municipal

4.3 Résolution – Troisième paiement au Groupe Laverdure pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

4.4 Comptes à payer

4.5 Résolution – Adoption du règlement 240 modifiant le règlement 214-1

4.6 Résolution – Adoption du règlement 241 modifiant le règlement 217

5. Infrastructures

5.1 Suivi sur la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

5.2 Résolution – Octroi d'un contrat pour la fabrication d'un support à canoës et kayaks

5.3 Résolution – Octroi d'un contrat pour le déménagement de la connexion par fibre optique

PVF Séance ordinaire septembre 2016 – Ville de Barkmere

6. Urbanisme

6.1 Résolution – Approbation PIIA, 14 Chemin Duncan Ouest (LDE5924)

7. Environnement

7.1 Suivi dossier myriophylles à épis

8. M.R.C. et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

9. Levée de l'assemblée

ADOPTÉE

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Résolution 2016-084 - Adoption de procès-verbal de la séance ordinaire du 13 août 2016

PRENANT ACTE QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes, RLRQ c C-19,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 13 août 2016 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

3. Affaire courantes

3.1 Annonces

Nous avons appris le décès de M. Manfred Jansen, un membre de la communauté allemande, qui possédait un chalet dans la Baie Silver. Le Conseil a tenu une minute de silence à sa mémoire.

La Régie de l'Énergie a rendu sa décision dans le projet d'Hydro-Québec pour la dérivation Grand-Brûlé, la nouvelle ligne qui s'ajoutera à la ligne existante, en amont du Lac des Écorces. La Régie a rejeté la proposition de Saint-Adolphe-d'Howard, et permet donc au projet d'aller de l'avant avec le tracé proposé par Hydro-Québec. Les deux propositions ne changeaient rien pour Barkmere, car dans les deux cas la ligne passait au même endroit. Hydro-Québec prévoit commencer les travaux cet hiver pour le déboisement. Mais la société doit obtenir un certificat d'autorisation du Ministère de l'Environnement, et il est probable que Saint-Adolphe contestera la demande. Pour notre part, nous avons participé aux travaux du comité technique,

et avons obtenu des assurances de la part d'Hydro-Québec que les travaux seraient menés de façon à affecter au minimum l'environnement sensible du tributaire principal du Lac.

3.2 Correspondance

Nous avons reçu plusieurs lettres suite à la mise à jour sur le myriophylle à épis, demandant de mentionner un bénévole ou un autre. Le maire croit que la plupart des bénévoles ont été mentionnés dans l'un ou l'autre des mémos qu'il a envoyé, également dans les Échos de Barkmere publiés par la conseillère Chantal Raymond, ainsi qu'à l'assemblée publique du mois d'août. Il s'est excusé encore s'il a oublié des noms, mais il insiste que c'est surtout les efforts collectifs de la communauté, des employés de la Ville et des gens de l'extérieur qui sont venus nous prêter main-forte, qu'il faut retenir.

Nous avons reçu une lettre de M. Peter Kalil qui s'étonnait que la Baie Silver sur la carte que nous avons présenté à l'assemblée publique et dans la dernière mise-à-jour, était nommée « Baie Argentée », une traduction plutôt mal à propos. Nous avons vérifié avec la Commission de Toponymie du Québec, et le nom officiel de la baie est vraiment Baie Silver, du nom d'un des fondateurs de la Ville de Barkmere. Nous ne savons pas où la MRC des Laurentides, qui a préparé cette carte il y a plusieurs années, avait pris ce nom.

3.3 APLÉ

Aucun représentant n'était présent.

3.4 Suivi de la dernière séance

Aucun suivi nécessaire, car les résolutions et avis de motion du mois dernier sont suivies par d'autres résolutions à adopter en cette séance.

3.5 Période de questions

Début de la période de questions : 10h09

Madame Suzanne Sylvestre : nous demande s'il existe un mécanisme afin de verrouiller les conteneurs à déchets pour éviter les problèmes de raton laveur.

Monsieur Kevin O'Shaughnessy : nous informe que le vieux quai est maintenant rendu au barrage.

Madame Suzanne Sylvestre : Nous suggère d'installer le défibrillateur au nouveau centre communautaire.

Nous l'informons que c'était dans les plans de la Ville de l'installer au nouveau centre communautaire.

Monsieur Kevin O'Shaughnessy : nous questionne sur le règlement 162.

4. Finances et Administration

4.1 Rapport de la Direction générale

Nous avons émis 2 permis de construction, 4 certificats d'autorisation et 3 demandes de PIIA et aucune demande de lotissement. Nous n'avons reçu 5 confirmations de pompage septique.

Concernant les mutations, nous avons reçu de la MRC des Laurentides 7 transactions

4.2 RÉSOLUTION 2016-085 – Financement temporaire pour le nouveau bâtiment municipal

CONSIDÉRANT le règlement 237 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit payer les factures de construction pour le nouvel édifice municipal selon la progression des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la subvention du PIQM prévoit que le financement temporaire en capital et intérêt est couvert par la subvention ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu à sa demande une offre de financement temporaire pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire de la Banque Nationale ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marc Fredette, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer les effets bancaires associés au financement temporaire de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire par l'octroi d'un billet à demande pour un montant maximal 525 000\$ à un taux variable consistant du taux de base (actuellement à 2.70% l'an) + 0.0%.

ADOPTÉE

4.3 RÉSOLUTION 2016-086 – Troisième paiement au Groupe Laverdure pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

CONSIDÉRANT la résolution 2016-054 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu de la firme Parent – Labelle Architectes le certificat de paiement #3;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu la facture du Groupe Laverdure Construction Inc. associée au certificat de paiement #3;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents:

QUE la Ville de Barkmere, suivant la recommandation de la firme Parent-Labelle Architectes, procède au troisième paiement de 107 213,04\$, taxes incluses, pour la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire à Groupe Laverdure Construction Inc.

ADOPTÉE

4.4 RÉSOLUTION 2016-087 - Comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Marc Fredette, secondé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les comptes ci-dessous soient ratifiés et payés :

Ville de Barkmere					
Registre des chèques pour 15411111 Banque Nationale - Mont-Tremblant					
Town of Barkmere					
Cheque Log for 15411111 National Bank - Mont-Tremblant					
No.	Bénéficiaire	Montant	Date	Explication	
No.	Payee	Amount	Date		Explanation
EFP-531		\$295,52	2016-08-24	paie période 21 aout 2016	pay period ending august 21, 2016
EFP-532		\$727,63	2016-08-24	paie période 21 aout 2016	pay period ending august 21, 2016
EFP-533		\$1 840,95	2016-08-24	paie période 21 aout 2016	pay period ending august 21, 2016
EFP-534		\$1 403,94	2016-08-24	paie période 21 aout 2016	pay period ending august 21, 2016
EFP-535		\$914,86	2016-09-07	paie période 4 septembre 2016	pay period ending september 4, 2016
EFP-536		\$1 840,95	2016-09-07	paie période 4 septembre 2016	pay period ending september 4, 2016
EFP-537		\$1 403,94	2016-09-07	paie période 4 septembre 2016	pay period ending september 4, 2016
EFP-538		\$269,06	2016-09-07	paie période 4 septembre 2016	pay period ending september 4, 2016
EFP-539	Mastercard	\$677,99	2016-09-07	dépenses diverses	miscellaneous expenses
EFP-540	Bell	\$115,27	2016-09-07	Ligne téléphonique Hôtel de ville	Phone lines Town Hall
EFP-541	Hydro-Québec	\$188,81	2016-09-07	électricité Hôtel de ville	Town hall Hydro
EFP-542	Hydro-Québec	\$377,30	2016-09-07	Électricité - luminaires de rue	Electricity - Street lighting
		\$10 056,22		Total - Règlement 213	Total - Bylaw 213
4117	Parent Labelle architectes	\$807,50	2016-09-11	Projet Hôtel de ville	Cityhall project
4118	Pompape sanitaire 2000	\$155,22	2016-09-11	location toilette	Public toilet rental
4119	Équipe Laurence	\$1 149,75	2016-09-11	Inspection barrage	Dam inspection
4120	Alissa Meurs	\$71,91	2016-09-11	Dépenses diverses	Miscellaneous expenses
4121	Ministère des finances (CEAEQ)	\$254,80	2016-09-11	Test chimie	Chemical tests
4122	Marine pro-service	\$480,54	2016-09-11	Réparation moteur chaloupe	Boat engine repair
4123	Matériaux R. McLaughlin inc	\$292,78	2016-09-11	Matériaux divers Myriophylles	Various
4124	Dave Roy	\$1 604,26	2016-09-11	Compte de dépense	Expenses account
4125	Steve Deschenes	\$714,68	2016-09-11	Compte de dépense	Expenses account
4126	Ministère des finances (FSS)	\$2 459,99	2016-09-11	Correction Relevés 1 2015	Correction 2015 tax
4127	Aquam	\$2 398,61	2016-09-11	Articles recherche myriophylles	Various articles
4128	Équipement Moore	\$439,78	2016-09-11	Location bureau mobile	temporary town hall rental
4129	DWB consultants	\$287,44	2016-09-11	Projet Hôtel de ville	Cityhall project
4130	Groupe Laverdure	\$107 213,04	2016-09-11	Projet Hôtel de ville	Cityhall project
4131	Jean-Louis Courteau	5370,89	2016-09-11	Plongé Myriophylles	diving
	TOTAL	\$133 757,41			

ADOPTÉE

4.5 RÉSOLUTION 2016-088 – Adoption du règlement 240 modifiant le règlement 214-1 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le règlement 214-1 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville de Barkmere est en vigueur depuis son entrée en fonction le 8 mars 2014;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a modifié diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi 83 oblige les municipalités à se conformer aux articles 101 et 102 de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE

Le règlement 240 stipule que :

ARTICLE 1 : à la suite du 4 ième paragraphe de l'article 1 du règlement 214-1 d'ajouter le texte suivant :

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la Ville de Barkmere de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville de Barkmere.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ET

D'ADOPTER le Règlement 240 modifiant le Règlement 214-1.

ADOPTÉE

4.6 RÉSOLUTION 2016-089 – Adoption du règlement 241 modifiant le règlement 217 sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

CONSIDÉRANT QUE le règlement 217 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville de Barkmere est en vigueur depuis son entrée en fonction le 10 novembre 2012;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a modifié diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83), sanctionnée le 10 juin dernier;

CONSIDÉRANT QUE ce projet de loi 83 oblige les municipalités à se conformer aux articles 101 et 102 de cette loi;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Stephen Lloyd lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le 13 août 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Stephen Lloyd, appuyé par la conseillère Chantal Raymond et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE

Le règlement 241 stipule que :

ARTICLE 1 : à la suite du 3^{ième} paragraphe de l'article 1 du règlement 217 d'ajouter le texte suivant :

Il est interdit à tout membre du personnel de la Ville de Barkmere de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la Ville de Barkmere.

ARTICLE 2 : Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ET

D'ADOPTER le Règlement 241 modifiant le Règlement 217.

ADOPTÉE

5. Infrastructures

5.1 Suivi sur la construction de l'Hôtel de Ville et du Centre communautaire

La construction va très bien. La date de fin des travaux est toujours prévue pour la fin septembre. La semaine prochaine nous débuterons le revêtement extérieur et les travaux de finitions intérieures.

5.2 RÉSOLUTION 2016-090 – Octroi d'un contrat pour la fabrication d'un support à Kayac

CONSIDÉRANT la résolution 2016-080 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder à l'installation d'un support à canoës et kayaks pour les résidents de Barkmere;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission pour la fabrication du support de l'entreprise Soudure Luc Provost SENC d'Arundel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE le contrat de fabrication d'un support à canoës et kayaks soit octroyé à l'entreprise Soudure Luc Provost SENC au montant de 3 500 \$ plus les taxes.

ADOPTÉE

5.3 RÉSOLUTION 2016-091 – Octroi d'un contrat pour le déménagement de la connexion par fibre optique

CONSIDÉRANT la résolution 2016-080 ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire procéder au déménagement de la connexion par fibre optique vers le nouveau bâtiment municipal ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Laurentides est responsable de la gestion du réseau de fibre optique pour l'ensemble des municipalités de son territoire ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, appuyé par le conseiller Stephen Lloyd et il est résolu à l'unanimité par les membres présents :

QUE la Ville de Barkmere demande à la MRC des Laurentides de procéder au déménagement de la connexion par fibre optique vers le nouveau bâtiment municipal pour un montant maximal de 12 800,65 \$ plus les taxes, selon l'évaluation budgétaire fournie par la MRC des Laurentides.

ADOPTÉE

6. Urbanisme

6.1 RÉSOLUTION 2016-092 – Approbation des plans, en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206

CONSIDÉRANT QUE la rénovation d'un bâtiment résidentiel de 2 étages situé au 14, rue Duncan Ouest (LDE 5924) est soumise au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206.

CONSIDÉRANT QUE le projet a été étudié par le CCU lors de sa réunion du 27 août 2016 en regard des critères du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est favorable à l'unanimité au projet tout en proposant une suggestion additionnelle;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Ville de Barkmere a révisé la suggestion additionnelle du CCU ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Stephen Lloyd, secondé par Marc Fredette, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de la Ville de Barkmere autorise les plans et documents soumis au soutien de la demande en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206 pour la rénovation proposée au 14, rue Duncan Ouest (LDE 5924);

QUE l'inspecteur en bâtiment émette le permis relié à la révision du projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 206, tout en tenant compte de la suggestion additionnelle suivante :

S'ASSURER que l'espace de comble additionnel créé suite à l'élévation de la toiture ne soit pas utilisé aux fins de logement.

ADOPTÉE

7. Environnement

7.1 Suivi dossier myriophylles à épis

Le maire souligne l'effort citoyen incroyable en vue de contrer le myriophylle à épis et s'excuse de tout oubli de bénévoles qu'il aurait pu faire dans ses lettres informatives. La recherche et l'enlèvement du myriophylle ont coûté environ \$8,500 qui ont pu être pris à même le budget de cette année. Pour les années futures, toutefois, nous devons avoir un plan dans le budget pour contrôler cette espèce envahissante. Nous avons retiré 5,000 tiges et le myriophylle était présent dans les Baies Cope et Silver avec quelques pousses au début de la Baie Wentworth. Contrairement à la rumeur, il n'y a pas eu de myriophylle dans le Rétréci. C'était une espèce de myriophylle indigène au Québec et sans danger qui a été trouvée. Biofilia n'a trouvé aucun myriophylle dans les lacs de tête Félix et Brochet ni dans les ruisseaux de la tête du lac ce qui est une bonne nouvelle car nous pourrions espérer contrôler maintenant cette plante. Biofilia est donc sûre à 99% que le myriophylle est entré dans le lac par bateaux ou hydravions. L'an prochain, la ville va probablement bloquer l'accès de quelques endroits critiques près de l'entrée de la Baie Silver afin qu'aucun pêcheur ou bateaux ne puissent aller remuer le fond de ces endroits-clés.

8. M.R.C et affaires gouvernementales

8.1 Rapport du maire

Pas beaucoup de sujets d'intérêts pour Barkmere lors de la dernière séance du Conseil des Maires de la MRC des Laurentides. Par contre, avant la séance, M. Gilles Séguin, expert en foresterie de la MRC, a fait une présentation sur la fermeture ou non de chemins en terres publiques. La MRC devait se prononcer sur trois demandes faites par des résidents de fermer des chemins, pour raisons de sécurité. Bien que le Ministère et la MRC aient rejeté ces demandes, M. Séguin a mentionné que de telles demandes pouvaient être acceptées dans le cas où la fermeture projetée était très près d'une propriété privée, et qu'elle n'empêcherait pas l'accès à la forêt aux autres utilisateurs.

En marge du Conseil, le maire Trépanier a entamé des discussions avec son collègue de Mont-Tremblant au sujet du centre d'appel 9-1-1, avec lequel nous avons eu des difficultés récemment. Il a parlé du manque de bilinguisme du personnel, ainsi que du protocole particulier à suivre pour Barkmere, qui ne semble pas être bien compris de ce même personnel.

9. Levée de l'assemblée

La prochaine séance régulière du Conseil se tiendra le 8 octobre 2016, à 10h00, au Centre Communautaire de la ville, à Barkmere, Québec.

9.1 Résolution 2016-093 – Levée de la séance

Il est 11h06

Il est proposé par la conseillère Chantal Raymond, secondé par le conseiller Marc Fredette et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE la séance du Conseil soit levée.

ADOPTÉE

Approuvé par :

Certifié par :

Luc Trépanier, Maire

Steve Deschenes, Directeur général
et secrétaire trésorier.

Permis et Certificats d'Autorisation pour Août 2016 - Ville de Barkmere

PERMIS DE CONSTRUCTION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
01-août-16	2016	C	17	Construction	6727	Réfection de la toiture existante avec un nouveau bardeau d'asphalte
15-août-16	2016	C	18	Rénovation	3450-2	Réfection de la toiture, la porte, et solidification d'une partie de la structure d'une remise existante. Bâtiment dérogatoire

CERTIFICAT D'AUTORISATION

Date	Permis			Type <small>Construction, réno, reconstruction, agrandissement, ouvrage</small>	LDE	Description
	Year	Category	Number			
01-août-16	2016	CA	24	Ouvrage rive / littoral	6727	Réfection d'un quai existant et protégé par droits acquis
01-août-16	2016	CA	25	Abattage d'arbres	6727	Abattage de sept (7) arbres morts et dangereux
15-août-16	2016	CA	26	Ouvrage rive / littoral	2275	Rénovation d'un quai existant et protégé par droit acquis
31-août-16	2016	CA	27	Ouvrage rive / littoral	6020	Agrandissement d'un quai existant <i>(avec démarches au Centre d'Expertise Hydrique du Québec)</i>

VIDANGES SEPTIQUE - AOÛT 2016

Receiving date	LDE	Owner	Pumped date	Pumped by
08-août-16	6486	Ann McKim	2016-08-02	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
24-août-16	1632	Pierre-Olivier Duchesne	2016-07-05	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
24-août-16	2030	Andrea Leber	2016-07-12	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
24-août-16	2360	William Trower	2016-07-28	Pompage sanitaire Mont-Tremblant
24-août-16	6670	Robert Mearns	2016-08-02	Pompage sanitaire Mont-Tremblant